



AVIS PUBLIC

Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de la séance que son Conseil a tenue le 4 juin 2024, le Règlement modifiant le Règlement autorisant les travaux de mise aux normes de la structure de l'aréna Jérôme-Cotnoir et décrétant un emprunt à cette fin de 2 662 000 \$ (2023, chapitre 51) afin de revoir la nomenclature des travaux décrits à l'annexe I et d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt autorisé (2024, chapitre 56) lequel a été approuvé par les personnes habiles à voter les 8, 9, 10, 11 et 12 juillet 2024 et par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 10 septembre 2024.

Ce règlement est maintenant en vigueur et actuellement déposé dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 16 septembre 2024.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière